



CGT - SYNDICAT DES HOSPITALIERS DE DREUX

TEL : 02 37 51 52 60 DECT : 7260

PORTABLE : 07 87 79 92 08

MAIL : syndicat-cgt@ch-dreux.fr



EN CE MOMENT SUR LE CHVJ



Dossier accords du Ségur

L'enveloppe allouée dans le cadre du pilier 3 du Ségur sera utilisée afin **d'améliorer les conditions de travail et de renforcer l'attractivité.**

La CGT a participé aux **groupes de travail** incluant syndicats et direction afin d'optimiser l'utilisation de cette dernière. Les axes d'amélioration retenus sont :

- La **stagiatisation** de l'ensemble du personnel **contractuel** le désirant et sur des postes vacants. Près d'une centaine de personnes tout corps de métier confondus sont concernés pour l'année 2022 et pour l'instant une trentaine de personnes pour l'année 2023.
- Une fois ces situations régularisées, les accords prévoient de mettre en place un **recrutement sur des postes pérennes** selon les dispositions du tableau ci-dessous :

Métiers	Modalités d'intégration
Métiers identifiés en tension Kinésithérapeutes, Manipulateurs en radiologie, IDE, IADE, IBODE, AS	<ul style="list-style-type: none">○ CDI dès le recrutement avec période d'essai, renouvelable selon l'évaluation de l'encadrement○ Mise en stage sans concours à l'issue de la période d'essai, sous réserve d'une évaluation positive de l'encadrement
Personnels relevant de la catégorie C	<ul style="list-style-type: none">○ CDI dès le recrutement avec période d'essai, renouvelable selon l'évaluation de l'encadrement○ Mise en stage à l'issue de 6 mois de CDI, sous réserve de l'évaluation de l'encadrement
Personnels relevant de la catégorie B	<ul style="list-style-type: none">○ CDI dès le recrutement avec période d'essai, renouvelable selon l'évaluation de l'encadrement○ Mise en stage à l'issue de 6 mois de CDI, sous réserve de l'évaluation de l'encadrement
Personnels relevant de la catégorie A	<ul style="list-style-type: none">○ CDI dès le recrutement avec période d'essai, renouvelable selon l'évaluation de l'encadrement○ Mise en stage à l'issue de 6 mois de CDI, sous réserve de l'évaluation de l'encadrement
Cadres de santé	Nomination cadre de santé stagiaire après délivrance du diplôme, sans concours

- Des **solutions** ont aussi été abordées afin d'améliorer la **gestion de l'absentéisme** : le renfort de 3 IDE sur le pool de suppléance IDE, et la création d'une équipe mobile d'ASH composée de 5 ETP dédiée à des missions de salon de sortie et de remplacement aux besoins des services.
- Le **développement du métier d'IPA** (Infirmier en pratique avancée) a été discuté et retenu. Ainsi un poste d'IPA en néphrologie sera financé pour l'infirmier diplômé dans cette spécialité.

Nota bene :

Ces accords sont en bonne voie mais reste soumis à signature des secrétaires des 3 syndicats ainsi qu'à celle de la direction.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant dès que nous aurons la forme finale de ces accords, signés par l'ensemble des acteurs.

« Ceux qui luttent ne sont pas sûr de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu »

Dossier Chronotime

La **CGT réclame**, depuis de nombreux mois, la possibilité pour les agents de visualiser leur **propre compte d'heure**.

C'est enfin chose faite grâce à la note de service paru le 9 mars 2022 !!!
Le personnel demandeur va enfin pouvoir consulter, en temps réel, leur compteur horaire.
De plus, **notre syndicat avait exigé** depuis de nombreuses semaines la **remise à zéro des compteurs d'heures négatifs**. La direction nous a enfin confirmé son exécution lors du **CTE** du 23 mars.

La CGT est fière de ces décisions prises découlant de nos revendications.

Dossier PRIEURE

Pour rappel, nous suivons l'évolution des plans d'actions préconisés par le cabinet d'expertise : EMERGENCES.

Les groupes de travail mis en place ont permis des avancées sur les conditions de travail des agents du PRIEURE, par exemple :

- Le **passage des agents techniques** afin d'assurer la maintenance du matériel défectueux.
- L'intervention mensuelle d'un **technicien biomédical** (Inédit !!!)
- La **révision des contrats des résidents** pour permettre le transfert lorsque c'est nécessaire. Cette mesure permettra de maintenir une population avec un GIR (Groupe Iso-Ressources) adapté à la structure.
- La **commande des DECT**... arrivant pour fin mars.
- La **mise en place des 12h** pour les IDE et l'évaluation de la nécessité de ces horaires pour les AS.

D'autres points ont été abordés et d'autres plans d'actions seront évoqués lors des prochains groupes de travail avec la direction. **Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés !**



CEPENDANT LA CGT RESTE VIGILANTE SUR LES PROMESSES DE LA DIRECTION.

Nous nous interrogeons sur la possibilité de maintenir les 17 postes et la faisabilité de « stagiatiser » une majeure partie du personnel actuellement contractuel.

Nous sommes dans l'attente des maquettes organisationnelles des EHPAD d'avant la grève de 2017 et des maquettes actuelles.

Le chiffrage fait par le Directeur financier lors de notre dernière réunion dresse un endettement des EHPAD significatif qui ne va pas dans le sens de l'investissement prévu.

La CGT hôpital de Dreux sera particulièrement attentive après réorganisation du PRIEURE sur le nombre exact de postes maintenus ainsi que sur le nombre de mise en stage possible.

Ces accords sont une satisfaction pour notre syndicat. Mais n'oublions pas que la lutte n'est pas finie ! Nous continuons de militer pour la fin de l'hôpital entreprise, la réouverture des lits dans les services, l'embauche de personnel non médical et technique, la reconnaissance de la pénibilité du travail, la retraite à 57 ans... **Restons mobilisés pour sauver l'hôpital public !!**

*Le vote CGT
votre meilleur atout !*